

Congrès confédéral CGT de Clermont-Ferrand : Plus qu'un problème de personnes, une crise structurelle

Ce 53^{ème} congrès confédéral, s'annonce chaud, très chaud. Jamais, depuis la scission de 1948, les Fédérations, les UD et les mandarin·es du syndicat ne s'étaient à ce point pouillé·es en public et en amont d'un congrès. Il faut dire que l'heure est grave : le général en chef s'en va, et la guerre des successions est non seulement ouverte, mais médiatiquement déclarée. Pour le syndicaliste de base, ces empoignades picrocholines et mitraillages de noms d'oiseaux sont consternants : la CGT en particulier, et le syndicalisme en général, n'ont pas besoin d'une telle image, qui plus est au moment où l'unité intersyndicale prévaut contre la casse des retraites. Dans un contexte où jamais la CGT, confédération historique se prétendant « de classe et de masse », n'a autant été en crise, et ce à plus d'un titre :

Une crise syndicale majeure

1/ En effet, exception faite de la période de clandestinité 40-44, jamais la CGT n'a compté aussi peu de syndiqué·es, avec un peu plus de 605 000 adhérent·es pour l'année 2020 – dont 15 % environ de retraité·es – (Espace Vie syndicale de la confédération, août 2022). L'année 2021 marquant la neuvième année de baisse consécutive (CCN Comité confédéral national, février 2023) ! On est loin d'accéder au « million », tant beuglé sous l'ère Thibault. On est encore plus loin des « 2 millions » estimés lors de la construction du Palais Confédéral de Montreuil, inauguré en 1982, chiffre donnant le nombre de cartes nécessaires pour financer une telle structure. Ce gouffre financier mériterait d'ailleurs qu'on s'y intéresse, car il dépasse de loin la triste affaire de la Grange aux Belles et de son financement, qui coûta, après une campagne calomnieuse, la santé mentale à Victor Griffuelhes, secrétaire général d'une CGT clairement syndicaliste révolutionnaire, permettant l'arrivée de Léon Jouhaux en 1909, et le basculement de la CGT dans l'Union sacrée en 1914. Enfin, toujours en matière de chiffres, ce ne sont pas les derniers résultats électoraux, qui plus est limités en taux de participation, qui pourraient donner quelques signes d'espoir dans un regain syndical, à moins, bien-sûr, d'un recours forcené à la méthode Coué, voire à l'ivresse permettant de dédoubler la vue !

2/ En effet, jamais le syndicalisme n'a été aussi peu crédible :

- Dans les luttes locales, comme l'illustre l'émergence de plus en plus forte de collectifs autonomes a-syn-

dicaux dans l'organisation des luttes sociales de terrain (chez les contrôleurs de train, chez les contrôleurs aériens, dans la Santé, dans l'Éducation avec les stylos rouges pour les profs, mais aussi chez les accompagnant·es des élèves en situation de handicap ou chez les assistant·es d'éducation, etc.). Ces organisations corporatistes de base bénéficient d'une perception bien plus favorable que les organisations syndicales, trop souvent décriées pour leurs guéguerres intestines, selon les sondages d'opinion variés qui ont fleuri, notamment lors de la médiatique lutte des contrôleurs cheminots de décembre. On a pu ainsi voir à quel point ces collectifs obligent les syndicats à les soutenir, notamment par l'aide matérielle (sortie de tracts, prêts de sono, etc.) et les dépôts de grève, de parcours de manif, etc.

- Cette perte de crédibilité des organisations syndicales s'est aussi vue lors des élections d'entreprises, avec l'émergence d'organisations autonomes et des résultats pour la CGT très médiocres. Ce phénomène était pourtant prévisible avec la loi sur la représentativité de 2008, faisant disparaître l'irréfragabilité des organisations ayant appartenu à la Résistance (CGT et ses rejetons FO, FEN ; CFTC et son rejeton CFDT). Loi que la CGT prétend avoir unanimement approuvée, certains secrétaires d'UD comme celui du 56 déclarant en CCN que tous les syndicats morbihannais y étaient favorables, quand au moins un syndicat, la CGT Éduc'action 56, qui y avait réfléchi et fait voter l'ensemble de ses syndiqué·es, avait expliqué à l'UD, à la FERC (Fédération de l'Éducation de la Recherche et de la Culture) et à la Confédération, pourquoi le vote exprimé chez lui était très majoritairement défavorable. Dans la même lignée d'une représentativité au sein de l'entreprise sous l'œil du taulier, les élections prudhommales hors des entreprises ont disparu. La CGT a depuis reculé, détrônée par la CFDT au niveau national, nombre de patrons favorisant l'implantation de cette dernière dans leur entreprise. Mais sans doute était-ce le prix à payer pour que nos représentant·es nationaux intègrent les instances dirigeantes de la CES (Confédération européenne des syndicats), de la CSI (Confédération syndicale internationale), de l'OIT (Organisation internationale du Travail)... pour quels résultats ?

Avec le recul de la CGT, se sont donc développés, en plus des syndicats CFDT, des syndicats d'entreprise non fédérés, à tel point que le patronat et les DRH s'inquiètent de plus en plus ouvertement de cette évolu-

tion, regrettant de voir disparaître des représentant-es clairement étiquetés, avec lesquels ils peuvent se distribuer les rôles et jouer la comédie, qui leur est apprise dans les formations RH : « *le consensuel CFDT, UNSA, CFTC, CGC, etc. négociant la longueur de la chaîne... l'excité CGT Solidaires, parfois FO, parfois FSU, qui poussera une grosse colère avant de se calmer* ». Je ne caricature qu'à peine ! Mais bien évidemment, des « consensuels » peuvent apparaître aussi dans le camp des « excités », et vice-versa en fonction des situations locales et des individualités, voire des opportunités personnelles. En outre, avoir comme représentant-es des salarié-es de base qui n'en réfèrent qu'à leurs collègues est visiblement déconcertant pour les patrons et RH, car il n'y a plus de recours possible au niveau fédéral voire confédéral pour calmer le jeu ! Pour relativiser, on note toutefois que certains syndicats locaux intègrent des fédérations lorsqu'ils comprennent la possibilité que cela comporte, notamment pour pouvoir siéger au niveau national si leur entreprise a cette échelle, et pour pouvoir s'appuyer sur des possibilités de dépôts de grève nationale.

- Dans les luttes interprofessionnelles également, la place des syndicats a quelque peu régressé, même si l'actuelle lutte contre la retraite à 64 ans contredit ce constat. Particulièrement illustratif, le rejet des gilets jaunes au début du mouvement dans beaucoup d'UL et d'UD a prouvé la déconnexion dramatique des bases militantes syndicales d'avec une partie du salariat. Répondre aux salarié-es – souvent précaires – et retraité-es mobilisé-es dans cette nébuleuse « giletjaunesque » par le mépris du « *ils n'ont qu'à se syndiquer* » et « *on ne les a pas vus toutes ces dernières années quand nous luttions seuls* », comme nous sommes nombreux à l'avoir entendu, n'est pas surprenant, si l'on analyse sociologiquement qui est aujourd'hui militant syndical : quelqu'un souvent de très éloigné des TPE (très petites entreprises), du travail précarisé, voire ubérisé, recherchant trop souvent dans le mandat syndical la perspective d'échapper à un travail de plus en plus difficile avec l'âge, en raison des évolutions technologiques et managériales, et voulant en conséquence conserver la sérénité de ce petit nid tellement douillet de certitudes de représenter « La » classe des « prolétaires », sans risquer de perdre ce confort. L'argument antifasciste a aussi parfois – souvent ? – été invoqué pour justifier un tel dédain des gilets jaunes, représentant la quintessence du ridicule : abandonner le terrain aux fascistes serait de l'antifascisme !

L'antagonisme du congrès, causes ou conséquences de cette crise ?

Cette question est complexe... et nécessite d'apprécier différents paramètres :



1/ On peut considérer la situation actuelle de la confédération CGT comme le bilan d'un seul homme, son secrétaire général, voire l'associer à son tristement célèbre prédécesseur, le très médiatiquement dépendant Lepaon, et dénoncer son arrivée inattendue, certains diront inespérée. Mais c'est oublier qu'il a été désigné par un CCN en février 2015 puis un congrès en avril 2016, avec respectivement 93,4 et 95,4 % des voix, résultats faramineux qui feraient rosir d'extase n'importe quel président de la République, fût-ce-t-il russe, cubain ou coréen du Nord !

Peut-être alors faudrait-il analyser la composition du CCN, l'accession aux postes clés des fédérations et des unions départementales, et même s'intéresser aux modalités de notre congrès confédéral : le choix des congressistes, la tenue des congrès, le filtrage des amendements, le contrôle des interventions... Là aussi un sujet passionnant !

2/ On peut également y voir le népotisme du secrétaire général, prenant des décisions seul, complètement coupé de la base dans sa tour d'ivoire montreuilloise, entouré de conseillers tortueux aux ambitions plus ou moins avouées... une entreprise vecteur d'ascension sociale en bref.

Cet argument est, en partie, recevable, si l'on écoute les dirigeant-es de la Fédération Mines Énergie notamment, par nature pronucléaire, qui dénoncent l'absence de vote pour que la CGT rallie un collectif écologiste anti-nucléaire. Mais, cet état de fait ne révèle-t-il pas, justement, le poids excessif de certaines puissantes fédérations qui, en pouvant détacher nombre de militant-es dans l'interpro., prennent le contrôle des unions locales et unions départementales en plus de celui de leur Fédération ? Sans parler du rôle directif des fédérations lors du congrès confédéral, où les congressistes sont rassemblé-es par fédération, sous le regard parfois inquisiteur du secrétaire général et de ses sbires.

3/ En outre, si la présentation par Philippe Martinez de Marie Buisson, secrétaire de la FERC, comme celle qu'il imagine pour lui succéder peut paraître cavalière, cela a au moins le mérite de la clarté, et la temporalité de cette annonce est suffisamment longue pour permettre à toutes et tous d'en discuter, voire d'accélérer

les autres éventuelles candidatures. Cette proposition que certains qualifient d'intronisation, ne peut-elle être perçue comme la tentative (peut-être maladroite) d'éviter un nouveau congrès de succession calamiteux, comme cela a été le cas lors du départ de Thibault et de l'arrivée de Lepaon ?

Reconstruire un syndicalisme véritablement fort

Pour conclure, la focalisation sur la seule désignation du ou de la secrétaire général·e de la CGT prouve à quel point les dysfonctionnements internes sont massifs, et ne touchent pas seulement les seuls « bureaucrates » du haut, si facilement critiquables pour qui veut vendre sa « chapelle philosophique », qu'elle soit communiste plus ou moins stalinienne, nostalgiques de l'avant-Perestroïka, cubaine, trotskiste ou maoïste, voire anarchisante, ou pour qui veut se dédouaner de la médiocrité du bilan d'activité dans son syndicat ou son union locale. En tant que syndicalistes révolutionnaires et syndicalistes de luttes de classe, nous nous devons d'analyser lucidement la bulle congressiste qui risque d'éclater lors du prochain congrès, sans réduire les faits à une simple querelle de personnes. Plus que jamais, certains principes doivent nous animer : c'est la base qui contrôle, l'interpro. doit être indépendant avec des moyens suffisants pour éviter un contrôle des fédérations, les représentant·es ont toutes et tous vocation à retourner au travail, à moins d'enlever le T au signe CGT. Plus que jamais, du fait de la crise sociale, économique et environnementale qui s'annonce, les jeunes, les privé·es d'emplois, les coopératives et structures de production et de distribution alternatives, la solidarité, ne doivent pas être sous-traités à des associations extérieures au syndicalisme, mais clairement s'y associer localement pour constituer un pôle de perspectives sociales crédibles.

Ronan VIBERT, syndicaliste CGT
